45e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

TOULOUSE* – 9, 10 ET 11 NOVEMBRE 2018

***Maison des avocats, 13 rue des Fleurs**
***Conseil régional, 22 boulevard du maréchal Juin**
***Bourse du travail, place Saint-Sernin**

CHANTIERS INTERDITS AU PUBLIC : OCCUPONS LES !

Chantier nous dit le *dictionnaire Larousse : terme familier qui désigne le désordre*… Alors, celui de la Justice qui a débuté voilà un an, porte bien son nom. Désorganiser le service public pour mieux l'abandonner. A l'instar des secteurs de la santé, de l'éducation ou des transports, la logique générale d'adaptation des services publics aux usagers et au marché conduit à une nouvelle rhétorique liant la satisfaction du justiciable à la simplification et la modernisation de la Justice.

Sous couvert de simplifier et de fluidifier l'accès aux services, la rationalisation l'emporte et le service public est délaissé faute de moyens. Le droit perd sa finalité sociale. Il ne doit plus répondre à un besoin de protection et de justice, mais à une demande de consommation et de performance économique dont sera exclu le plus grand nombre. Le recours préalable obligatoire au règlement amiable avant toute saisine du juge, la saisine par acte unique payant avec représentation obligatoire des parties, la dématérialisation des procédures et de la saisine du juge sont autant d'obstacles dans le parcours du justiciable. Face à ces obstacles, le risque de non recours au droit est important.

Les alternatives de déjudiciarisation restent coûteuses et participent d'une privatisation, d'une marchandisation de l'accès aux droits.

A rebours d'une modernité affichée, l'archaïsme de cette conception de la justice s'incarne dans la violence des rapports de force à laquelle elle fait la part belle. La chasse aux pauvres et aux vulnérables est ouverte dans l'état de nature.

Les concepts s'inventent dans les pratiques et dans les luttes. Aussi, dans ce contexte de réforme de la Justice, éternel recommencement, il nous faut être imaginatifs et combattifs.

Comment maintenir et faciliter l'accès au droit, quelles sont les alternatives à la fausse « modernité » imposée pour défendre une justice progressiste et démocratique ? Quels sont les outils numériques adaptés au service des causes défendues par les avocats du SAF ? Comment se les approprier pour répondre aux besoins de droits non couverts ?

Il s'agit alors de réfléchir à investir les zones de droit qui sont naturellement les nôtres : droit à la santé, droit de l'environnement, action collective en matière de consommation… Sur la base d'une charte du SAF et sur des modalités d'exercice renouvelées.

Début des travaux en novembre !

PROGRAMME

VENDREDI 9 NOVEMBRE

9 h 00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS
Salons de l'Ordre de la Maison des avocats

RÉUNION DES COMMISSIONS 09 h 30 – 12 h 30
Sociale ; Étrangers ; Famille ; Pénal ; Accès au droit ; Hospitalisation ; Discrimination ; Droit public

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00 – au Conseil régional

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE 14 h 00 – 17 h 30 au Conseil régional

- Allocutions d'ouverture

Sonia PLAZOLLES, présidente de la section du SAF de Toulouse
Nathalie DUPONT, bâtonnière de l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse
Christiane FERAL-SCHUHL, présidente du Conseil national des barreaux
Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice (Sous réserve)

- Rapport moral, par Laurence ROQUES, présidente du SAF
- Débats

AG STATUTAIRE 18 h 00 – 19 h 30

- Rapport sur les contentieux en cours
- Rapport sur le paritarisme
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes

DINER LIBRE

SAMEDI 10 NOVEMBRE 9 h 00 -16 h 30 – Conseil régional

SIMPLIFICATION : LA GRANDE IMPOSTURE 9 h 30 – 12 h 30
1ère table-ronde
Modératrice : Nohra BOUKARA, secrétaire générale du SAF

Introduction : Un.e économiste atterrée

1/ Droits inaccessibles : le syndrome DANIEL BLAKE

- **La dématérialisation et l'accès au droit**
- **Le risque du non recours**

2/ La fonction impossible : neutraliser la justice démocratique

- **Le pouvoir des algorithmes**
- **Juge, pourquoi faire ?**
- **La visioconférence, vertige de l'audience**

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00 – sur place

IMMAGI'NATION PLUTOT QUE START-UP NATION 14 h 00 – 16 h 30
2ème table-ronde
Modératrice : Estellia AEREZ, élue SAF au CNB

Introduction

- **L'informatique libérée :**
- **Des boutiques du droit aux zones d'accès au droit : quelle proximité territoriale et sociale ?**
- **Contentieux collectifs, droits non défendus : comment s'organiser ?**

ATELIERS SYNDICAUX 17 h 00 – 19 h 00 Salons de l'Ordre à la Maison des avocats

- **Grèves et mobilisations : quels modes d'actions dans les barreaux ?**
- **L'avenir de l'audience**
- **RPVA et Télérecours : l'intelligence bureaucratique ?**
- **Procédure participative et médiation**
- **Les enjeux bioéthiques pour les avocats**
- **Les outils imaginatifs de la riposte (contentieux hors frontières)**

SOIRÉE 20 h 30

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 10 h – 14 h à la Bourse du travail place Saint-Sernin

DÉBAT GÉNÉRAL ET CLÔTURE

- Vote des motions